



HAL
open science

Le décret-loi en Espagne, quand l'exception devient la règle

Caupolicán Mamolar Camarero

► **To cite this version:**

Caupolicán Mamolar Camarero. Le décret-loi en Espagne, quand l'exception devient la règle. 2023, pp.12-13. hal-04152052

HAL Id: hal-04152052

<https://univ-pau.hal.science/hal-04152052>

Submitted on 5 Jul 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le décret-loi en Espagne, quand l'exception devient la règle

La nouvelle majorité progressiste du Tribunal constitutionnel espagnol a tranché : l'inégalité entre les femmes et les hommes mérite d'être traitée par la voie de l'urgence constitutionnelle, à savoir le décret-loi. Le débat sur l'abus du décret-loi est récurrent au cours des dernières législatures en Espagne. Peu importe le parti au pouvoir, aux yeux de l'opposition, le gouvernement a régulièrement recours à l'article 86 de la Constitution de manière abusive. Nous constatons une tendance à la hausse dans tous les systèmes parlementaires, qui s'inscrit dans la lignée de la présidentialisation de la démocratie au détriment du pouvoir législatif. En effet, sous prétexte de la mondialisation effrénée et de la réduction de la marge de manœuvre économique des États, les exécutifs se sont permis d'utiliser ces outils constitutionnels de manière exceptionnelle. Dans un premier temps, nous analyserons les tenants et les aboutissants de la décision du tribunal ; puis, dans un second temps, nous examinerons la réalité espagnole.

Tout d'abord, nul ne peut nier que le *Real Decreto-Ley 6/2019* prêtait le flanc aux critiques. Ce texte, portant sur « des mesures urgentes pour assurer l'égalité de traitement et de chances entre les femmes et les hommes en matière d'emploi et de profession », constituait une initiative primordiale pour le Parti socialiste, qui était arrivé au pouvoir neuf mois auparavant. Le Groupe parlementaire populaire au Congrès a introduit un recours en inconstitutionnalité en se fondant sur une utilisation inappropriée du décret-loi.

Rappelons le contenu de l'article 86 de la Constitution espagnole : « en cas de nécessité exceptionnelle et urgente, le Gouvernement pourra édicter des dispositions législatives provisoires qui prendront la forme de décrets-lois ». L'interprétation de ces trois mots, « nécessité exceptionnelle et urgente », a fait l'objet d'une discussion juridique et académique de premier ordre. Selon la jurisprudence du Tribunal, en particulier la décision 29/1982, deux éléments entrent en compte : d'une part, une présentation explicite et motivée des raisons prises en compte par le gouvernement lors de son approbation, et d'autre part, l'existence d'un lien nécessaire entre la situation d'urgence définie et la mesure spécifique adoptée pour y remédier.

Les requérants remettent en question l'urgence de ce texte. Leur raisonnement se fonde sur la prémisse selon laquelle les inégalités femmes-hommes persistent et sont structurelles, ce qui justifie l'utilisation de la procédure législative ordinaire. De même, les conservateurs estiment que le décret-loi n'a pas été suffisamment motivé en raison du manque de statistiques, et ils accusent le gouvernement d'utiliser des "formules vagues et imprécises". Quoi qu'il en soit, le Tribunal s'en tient à sa jurisprudence : la pertinence du décret-loi reste dans le cadre du pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Les magistrats considèrent que la motivation est suffisante et s'abstiennent de juger la pertinence politique du texte. De plus, ils constatent le lien entre la situation d'urgence et les mesures adoptées, telles que l'égalisation du congé de maternité et de paternité, la nouvelle réglementation des plans d'égalité dans les entreprises, entre autres.

En tenant compte de la jurisprudence, examinons l'utilisation de cet outil par les gouvernements. En analysant le nombre de décrets-lois par an, nous pouvons constater que tous les gouvernements l'ont utilisé tout au long de la période démocratique actuelle. Il est indéniable que les exécutifs ont privilégié les décrets-lois au cours de leurs premières années de mandat : 26 en 1982 sous la direction de Felipe González, 29 sous Aznar en 1997 et 29 en 2013 sous la direction de Rajoy. Pedro Sanchez a battu tous les records en 2020 avec 39 décrets-lois en raison de la crise du COVID. Les chiffres sont d'autant plus révélateurs si on les compare au nombre total de lois : en 2022, il y a eu 29 lois ordinaires et 15 lois organiques contre 20 décrets-lois. La proportion entre la voie ordinaire et la voie d'urgence semble peu raisonnable.

Quelles qu'en soient les raisons, cette tendance débouche sur la dégradation du rôle du parlement. La souveraineté populaire se limite à valider ou abroger le décret-loi dans un délai de trente jours. Les procédures pour adopter une initiative parlementaire ou un projet de loi, conçues pour garantir la prise en considération de tous les intérêts concernés, sont court-circuitées par le gouvernement. A titre d'exemple, prenons le cas de la réforme du travail. Les partenaires parlementaires habituels du gouvernement étaient réticents à voter en faveur d'une norme d'une telle importance. La réforme du travail avait été négociée avec le patronat et les syndicats, et elle était présentée au parlement sous la forme d'un décret-loi, sans possibilité de modifications par les groupes parlementaires. ERC se demandait quelle légitimité ces acteurs avaient pour élaborer des lois sans tenir compte de l'avis des groupes parlementaires, aussi consensuelle que puisse être la réforme.

Marges :

En 2022, il y a eu 29 lois ordinaires et 15 lois organiques contre 20 décrets-lois.

L'inégalité entre les hommes et les femmes mérite d'être traitée par la voie de l'urgence constitutionnelle, selon le Tribunal constitutionnel.